



LA PARTICIPATION CITOYENNE : POUR UNE STRATÉGIE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION PERTINENTE ET INCLUSIVE

MÉMOIRE DE L'INM

Organisation indépendante et non partisane ayant pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique et œuvrant principalement au Québec

PRÉSENTÉ AU :
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

15 mai 2021

INM / INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE /

inm.qc.ca

Crédits

Rédaction

Julie Caron-Malenfant / directrice générale

Soutien à la recherche et à la rédaction

Clélia Cothier / administratrice

Stéphane Dubé / directeur des projets spéciaux

Malorie Flon / directrice du développement

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.

Pour nous joindre

5605, avenue de Gaspé, bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : inm@inm.qc.ca

www.inm.qc.ca

Pour citer ce document

INM. « La participation citoyenne : pour une stratégie de recherche et d'innovation pertinente et inclusive ». Mémoire présenté au ministère de l'Économie et de l'Innovation, Montréal, 15 mai 2021.

Faits saillants

En procédant à la nomination d'un innovateur en chef et en élaborant de manière collaborative la stratégie québécoise de recherche et d'innovation, le Gouvernement du Québec démontre son engagement pour faire de la province un acteur de choix et de pointe en la matière.

La décision de consulter l'ensemble des parties prenantes du territoire québécois pour alimenter sa stratégie de recherche et d'innovation lance un signal sans équivoque. L'INM salue cette volonté de prendre en considération une diversité de points de vue dans la conception de la nouvelle stratégie québécoise de recherche et d'innovation du Québec.

Par ce mémoire, l'INM souhaite inscrire une contribution orientée vers la détermination des "meilleures pratiques, [...] solutions novatrices et [...] avenues les plus porteuses", inspirée de notre perspective d'organisation non partisane qui œuvre quotidiennement à améliorer les décisions publiques par l'apport d'une diversité de citoyennes et de citoyens.

Nos recommandations s'articulent autour de 2 axes, et se déclinent de manière plus précise et documentée dans le présent mémoire.

1. Que la stratégie québécoise de recherche et d'innovation soit développée en impliquant les citoyennes et les citoyens, avec des mécanismes adaptés pour eux. Plus précisément :
 - que des efforts significatifs soient déployés pour que l'ensemble des acteurs de la société, incluant les citoyennes et les citoyens, soient mis à contribution ;
 - que la stratégie ne cantonne pas la participation citoyenne au seul domaine de l'innovation sociale ;
 - que la stratégie reconnaisse explicitement le savoir et l'expérience citoyens et l'expertise en participation citoyenne.

2. Que les processus de recherche et d'innovation intègrent une dimension de participation citoyenne. Plus précisément :
 - que la stratégie sensibilise, voire soutienne le développement de l'expertise des chercheurs et des innovateurs de tous les domaines en matière de participation citoyenne ;
 - que des moyens soient mis à dispositions, au moment de la mise en œuvre de la stratégie, pour faciliter l'inclusion de la dimension citoyenne dans les projets de recherche et d'innovation ;
 - que la stratégie élève les exigences en matière de participation citoyenne aux projets qui recevront un appui.

Table des matières

La participation citoyenne : une exigence de notre démocratie	5
L'innovation: Au-delà de la science et de la technologie	6
L'innovation ouverte : une avenue à explorer	8
Définitions	8
L'innovation ouverte et la participation publique reposent sur les mêmes principes et visent les mêmes objectifs	9
Quelques exemples d'innovation ouverte	9
La participation citoyenne : condition essentielle à l'innovation	11
Qui participe?	11
Pertinence et inclusion, au-delà de la consultation	12
Quelques exemples de mariage entre recherche, innovation et participation citoyenne réussis	13
Du dialogue à l'action	15
Les recommandations de l'INM	16



La participation citoyenne : une exigence de notre démocratie

En procédant à la nomination d'un innovateur en chef et en élaborant de manière collaborative la stratégie québécoise de recherche et d'innovation, le Gouvernement du Québec démontre son engagement pour faire de la province un acteur de choix et de pointe en la matière.

La décision de consulter l'ensemble des parties prenantes du territoire québécois pour alimenter sa stratégie de recherche et d'innovation lance un signal sans équivoque. Aujourd'hui, la participation de toutes et de tous est essentielle non seulement pour assurer l'acceptabilité sociale des politiques publiques – et ce, dans tous les domaines –, mais aussi pour se prémunir contre tout oubli, élément d'information pertinent ou angle mort que même les meilleures équipes ne peuvent à elles seules recenser exhaustivement.

Nous saluons cette volonté de prendre en considération une diversité de points de vue dans la conception de la nouvelle stratégie québécoise de recherche et d'innovation du Québec.

Par ce mémoire, l'INM souhaite inscrire une contribution orientée vers la détermination des "meilleures pratiques, [...] solutions novatrices et [...] avenues les plus porteuses", inspirée de notre perspective d'organisation non partisane qui oeuvre quotidiennement à améliorer les décisions publiques par l'apport d'une diversité de citoyennes et de citoyens. Nous croyons comme vous qu'au-delà de "la création de richesse à partir des activités de recherche et d'innovation", ces activités doivent d'abord et avant tout répondre aux besoins de notre société pour la rendre "plus prospère, bienveillante et durable"¹.

Notre propos s'articulera plus précisément autour d'arguments soutenant nos deux principales recommandations:

1. Que la stratégie québécoise de recherche et d'innovation soit développée en impliquant les citoyennes et les citoyens, avec des mécanismes adaptés pour eux.
2. Que les processus de recherche et d'innovation intègrent une dimension de participation citoyenne.

¹ Extraits tirés de: <https://consultation.quebec.ca/processes/sqri2022/f/71/?locale=fr>, consulté le 11 mai 2021



L'innovation : Au-delà de la science et de la technologie

Il est largement accepté que l'innovation, plus précisément l'innovation sociale, a besoin de participation citoyenne pour assurer sa réussite. Pourtant, cette dimension fait trop peu souvent de la grille d'évaluation des projets de recherche et d'innovation.

Nous définissons l'innovation sociale comme « une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. »²

Cela dit, **au-delà de la sphère de l'innovation sociale, nous estimons que l'ensemble des domaines de recherche et d'innovation bénéficieraient positivement d'une participation citoyenne accrue.**

Si les innovatrices et innovateurs portent le processus d'innovation, ceux-ci ont besoin notamment des preneuses et preneurs, soit les bénéficiaires et autres personnes utilisatrices, pour les accompagner dans le processus d'innovation. Dans ce mémoire, nous présentons une conception élargie du concept de "preneur", en considérant la société comme "preneuse". Société qui peut être représentée par une diversité de parties prenantes, parmi lesquelles des citoyennes et des citoyens désintéressés, non affiliés, non engagés personnellement ou émotionnellement dans la satisfaction d'un besoin, qui ne bénéficient pas directement des innovations, mis à part d'évoluer dans une société saine et prospère, capable de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. À ce titre, nous considérons les citoyennes et les citoyens comme des agents incontournables de tout processus d'innovation.

² Réseau québécois de l'innovation sociale. Tiré de "<http://www.rqis.org/innovation-sociale/>, consulté le 11 mai 2021.

Citoyen, usager, même combat?

On a souvent tendance à confondre les concepts de citoyen et d'usager. Par exemple, dans la sphère numérique, on assimile la participation des personnes détentrices d'un compte sur une plateforme dans la modération de ses contenus à une « participation citoyenne ». Dans le secteur de la santé, on assimile la participation d'une patiente ou d'un patient dans les décisions relatives à des choix quant au traitement de sa propre problématique de santé avec une équipe d'intervention (notion de patient-partenaire) à de la participation citoyenne. Or, sans vouloir porter ombrage à la valeur de telles initiatives, il n'en est rien!

La participation des usagers dans la personnalisation d'un service reçu, quel qu'il soit, relève d'une relation transactionnelle, qui vise l'amélioration dudit service pour bonifier son expérience individuelle (même si d'autres personnes peuvent également en tirer bénéfice). La personne qu'on nomme ainsi usager a un intérêt direct et tire un bénéfice – souvent immédiat – de son implication.

La participation des citoyennes et citoyens (qui ne sont pas nécessairement des bénéficiaires des services), dans l'identification des besoins, dans la définition des valeurs guidant la prise de décision ou bien dans la conception de solutions, contribue au bien commun, à l'amélioration des règles du vivre ensemble et de la réponse qu'une société propose à des enjeux. Les citoyennes et citoyens ainsi impliqués de manière « désintéressée » n'attendent et ne retirent aucun bénéfice direct ni immédiat de leur participation, outre de servir l'intérêt général.

Un des risques de voir s'institutionnaliser la participation des usagers est celui que les personnes en position de prendre des décisions prennent une direction plus utilitariste en lien avec les intérêts des publics concernés, en tenant moins bien compte d'autres préoccupations des personnes ou intérêts moins bien représentés, mais dont les besoins peuvent néanmoins être comblés par les milieux de la recherche et de l'innovation. Parmi ces personnes souvent exclues des processus décisionnels, nous identifions entre autres les enfants, les analphabètes, les personnes racisées, les personnes autochtones, les personnes non-binaires, les personnes vivant en situation de pauvreté, les personnes avec des problématiques de santé notamment des maladies rares, etc. C'est à cela qu'une participation citoyenne diversifiée et bien planifiée peut répondre, du moins en partie. Des chercheurs l'ont constaté, notamment dans le secteur de l'éducation. Le profil des « parents-usagers » siégeant sur les conseils d'établissements n'est pas représentatif de la diversité de la population desservie par les conseils d'établissement, et ils représentent une forme d'élite. Ce manque de diversité n'est pas propice à réduire les inégalités sociales.

Sources:

Demers Payette, Olivier, Isabelle Ganache et al. Valoriser une voix citoyenne en santé et services sociaux. Dans L'état du Québec 2020, sous la direction de Francis Huot, p. 186-194. Montréal : INM/Del Busso, 2019
Lacroix, Isabelle. « Institutions et acteurs en mutation : l'évolution du partage des pouvoirs au sein du système scolaire québécois ». Dans Forum de l'Institut du Nouveau Monde sur la démocratie scolaire : synthèse des travaux, p. 10. Montréal : INM, 2015)

L'innovation ouverte : une avenue à explorer

Proche parente de la participation citoyenne, l'innovation ouverte constitue une avenue prometteuse à explorer. Nous croyons en effet que cette approche – bien qu'elle ne soit pas la seule – a la capacité de faciliter le maillage entre les milieux de la recherche et de l'innovation et l'univers de la participation citoyenne.

Définitions

Innovation ouverte

« L'innovation ouverte est "une stratégie de collaboration qui permet le transfert des connaissances et des compétences de manière intra et intersectorielle entre différentes entreprises et organisations". Nous définissons l'innovation ouverte comme "un paradigme d'innovation dans lequel les entreprises peuvent et doivent utiliser tant les idées développées à l'interne que celles provenant d'autres entreprises, tout en considérant les nouvelles manières de commercialiser et de faire avancer leurs propres technologies. L'innovation ouverte intègre ces nouvelles idées et ces nouvelles manières de faire dans un nouveau modèle d'affaires (re)structuré et jugé plus adéquat". »³

Participation citoyenne

« La participation citoyenne est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation sociale et de la participation électorale. »⁴

Dans la présente discussion, nous retenons plus précisément les formes suivantes : participation publique et sociale, la participation électorale consistant à présenter sa candidature à des élections et à exercer son droit de vote.

La participation publique, « c'est l'engagement des individus dans des dispositifs formels régis par des règles clairement établies et ayant pour but l'atteinte d'un objectif formulé explicitement. Ces dispositifs peuvent être des structures ou des processus, permanents ou ponctuels. Ils peuvent être initiés par des institutions publiques, qu'elles soient fédérales, provinciales, régionales ou municipales, ou par des organismes privés, des entreprises ou des OSBL. »⁵

La participation sociale, quant à elle, « fait référence à l'implication bénévole des individus dans des activités collectives. La sociologue Stéphanie Gaudet la définit

³ Cette définition est une traduction libre de celle d'Henry Chesbroug, dans son livre *Open Innovation: The New Imperative*, paru en 2003, qui introduit ce terme. Extraits tirés de: Action Canada. <http://www.actioncanada.ca/wp-content/uploads/2016/02/Task-Force-2-Open-Innovation-FR.pdf>, consulté le 11 mai 2021.

⁴ Institut du Nouveau Monde, <https://inm.gc.ca/dictionnaire-de-la-participation/>, consulté le 11 mai 2021.

⁵ Idem.

comme "(...) l'action de participer à une activité grâce à laquelle un individu contribue, en donnant du temps gratuitement, à la collectivité". »⁶

L'innovation ouverte et la participation publique reposent sur les mêmes principes et visent les mêmes objectifs

Bien que ces sujets soient encore largement traités séparément, il y a de nombreuses similarités entre l'innovation ouverte et la participation publique. Alors que l'innovation ouverte soumet des problématiques d'entreprises ou de gouvernements aux citoyens, et fait appel à leur expérience et leur créativité afin d'identifier des solutions novatrices, la participation publique engage les citoyens dans la réflexion, le diagnostic et l'amorce de solutions. Ces deux approches visent toutes deux à rassembler les innovateurs, experts, citoyens et organisations, afin qu'ils se penchent sur des sujets et défis de société qui les animent. Ce qui lie les deux approches, c'est de faire participer des gens "ordinaires" (non experts) à des processus considérés comme complexes, desquels ils ont traditionnellement été exclus. En d'autres mots, l'innovation ouverte et la participation publique reconnaissent la valeur des savoirs et expériences citoyens.

« L'entreprise qui adopte l'innovation ouverte reconnaît qu'elle n'a pas toutes les bonnes idées à l'interne, donc ne tente plus d'effectuer seule et par ses propres moyens l'ensemble des étapes nécessaires à l'innovation ». ⁷ Cette idée est également transposable au secteur public. La participation des citoyennes et des citoyens, que ce soit dans un processus de décision publique ou dans un processus de recherche ou d'innovation, ne doit pas être comprise comme un processus parallèle qui s'oppose aux autres intrants ni comme un mal nécessaire qui vient miner la qualité de la réflexion ou qui entre en compétition avec les autres expertises. C'est d'ailleurs l'un des fondements de la participation publique, qui se propose comme un complément à la démocratie représentative et qui contribue à diversifier les apports et perspectives dans le processus décisionnel. Le but avoué : améliorer le résultat !

Quelques exemples d'innovation ouverte

Coopérathon, Desjardins, secteur privé :

<https://cooperathon.com/>

Créé par le Mouvement Desjardins dans un effort de repenser la coopérative du 21^e siècle, le Coopérathon est une compétition d'innovation ouverte internationale qui permet de connecter les citoyens, les communautés, les entrepreneurs, les chercheurs et les milieux académiques et institutionnels pour développer des solutions contribuant à un futur socialement responsable. Cet événement est une porte d'entrée qui, à travers un parcours de formation de 28 jours, invite les personnes participantes, desquelles certaines le sont à titre citoyen, de tous horizons à s'engager dans une forme active de participation sociale, en transformant leurs idées en un projet intra/entrepreneurial concret ou répondant à des défis d'organisations.

⁶ Idem.

⁷ <http://www.actioncanada.ca/wp-content/uploads/2016/02/Task-Force-2-Open-Innovation-FR.pdf>, consulté le 11 mai 2021.

Autres exemples

Secteur public :

Les défis d'Impact Canada, <https://impact.canada.ca/fr/defis>

Secteur social :

Défi Respirateur Code Vie, de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal et l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill, <https://deficodevie.com/>

XPrize, <https://www.xprize.org/>

Dans les exemples identifiés, nous retenons notamment que les citoyennes et citoyens non affiliés sont éligibles en tant que personnes participantes. Ce détail n'est pas anodin. En effet, les individus ne sont généralement pas admissibles pour participer à la plupart des processus plus traditionnels, qu'il s'agisse d'appels d'offres privés, de contrats, ou de subventions. L'éligibilité est souvent réservée aux entreprises, regroupement d'organismes et organisations sans but lucratif qui ont un statut juridique. Les exemples retenus illustrent une démocratisation du processus d'innovation en ouvrant la porte aux individus et groupes d'individus.



La participation citoyenne : condition essentielle à l'innovation

Nous avons la chance de vivre dans une démocratie en santé. En 2020, seuls 23 pays dans le monde, dont le Canada, ont été qualifiés de « démocraties complètes » selon le *Democracy Index* publié par The Economist Intelligence Unit⁸. Les citoyens et l'ensemble des acteurs de la société disposent dans ces pays d'une panoplie de moyens pour s'exprimer et agir, et surtout, de la liberté pour le faire. La liberté d'expression dont nous jouissons permet la cohabitation d'une pluralité d'idées. Cela est propice à l'instauration d'un dialogue entre toutes les composantes de la société tout en permettant l'expression de plusieurs visions.

La *Loi sur le développement durable* le dit : la participation et l'engagement sont essentiels à la définition d'une vision concertée du développement, quel qu'il soit.

Loi sur le développement durable « Principes et stratégie de développement durable »

Extrait de la section I

e) « participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Source :

Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

Nous savons que la société québécoise est capable de se mobiliser de manière positive et de mettre à profit son talent et son expertise pour identifier des solutions innovantes à des problèmes complexes. Comment répondre à des besoins, parfois pressants, et orienter nos décisions de manière à maximiser l'impact de nos ressources financières et humaines limitées ? Comment procéder à de difficiles arbitrages ?

La participation citoyenne, qu'elle soit publique ou sociale, apporte plusieurs réponses à ces défis.

Qui participe ?

Il est utile de distinguer la participation des individus de celle des groupes organisés, deux types de participation qui ont leur importance propre. Les groupes organisés constituent un important levier de participation citoyenne puisqu'il n'est pas toujours possible pour les individus de se représenter eux-mêmes. En même temps, « le débat public est monopolisé par

⁸ The Economist Intelligence Unit. « Democracy Index 2020: In sickness and in health? », 2021.

des associations disposant de moyens de communication et de lobbying. Patronat contre syndicats. Environnementalistes contre industriels. Pharmaceutiques contre médecins. »⁹ Ces associations prétendent représenter des groupes [...] citoyens dont l'agrégation formerait l'ensemble de la société ; or plusieurs individus glissent dans les interstices entre ces différentes affiliations. Le potentiel de représentation des citoyennes et citoyens organisés n'étant que partiel, la participation des individus non affiliés s'avère essentielle. Celle-ci est néanmoins confrontée à un obstacle additionnel : l'univers des politiques publiques se morcelle en spécialités qui appellent une expertise.

Il est, dans ces circonstances, difficile pour les individus d'obtenir la reconnaissance requise afin d'intégrer les espaces de formulation des politiques publiques¹⁰. C'est tout le défi de faire dialoguer spécialistes, des porte-parole de groupes d'intérêt et des citoyennes et citoyens : comment peut-on faire en sorte que ces derniers n'adhèrent pas machinalement aux propositions avancées par les experts, mais aient plutôt la confiance d'exprimer une opinion qui leur soit propre ? À cet égard, nombre de citoyennes et citoyens se disent habités par un « sentiment d'incompétence », lequel nourrit leur hésitation à se prononcer, laissant ainsi le champ libre aux experts.¹¹

La valorisation du savoir et des expériences citoyens est donc primordiale, d'autant plus qu'une connaissance se construisant au fil d'expériences peut révéler des facettes d'un enjeu qui, autrement, demeureraient dans l'ombre. D'où la nécessité d'entretenir un dialogue continu entre les milieux de la recherche et de l'innovation d'une part, et la société, incluant les citoyennes et citoyens, d'autre part.

En somme, nous croyons que les milieux de la recherche et de l'innovation feraient fausse route et "produiraient" de nombreux laissés pour compte s'ils n'écoutaient que les celles et ceux qui font de la recherche et de l'innovation, ou les personnes détentrices de savoirs "experts" reconnues et organisées.

Pertinence et inclusion, au-delà de la consultation

Pour aller plus loin et aider le gouvernement à faire les difficiles arbitrages qui tôt ou tard devront être faits, il est essentiel que la participation citoyenne dépasse les outils strictement « consultatifs » – questionnaire en ligne et appel de mémoires – mis à la disposition des Québécoises et Québécois dans le cadre de la présente consultation.

La participation citoyenne, particulièrement la participation publique, propose des alternatives qui vont bien au-delà des dispositifs consultatifs unidirectionnels (information) ou bidirectionnels (la consultation). Il existe différents niveaux de participation, et les démarches qui misent sur une combinaison de plusieurs de ces niveaux produisent généralement les meilleurs résultats. **Nous situons d'ailleurs l'innovation ouverte aux échelons supérieurs de**

⁹ Michel Venne, « La participation donne confiance », dans *Éthique publique*, vol. 13, no 2, 2011, p. 67.

¹⁰ Laurence Bherer, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », dans *Participations*, vol. 1, no 1, 2011, p. 106.

¹¹ Michel Venne, « Des citoyens responsables », dans *Télescope*, vol. 17, no 1, 2011.

l'échelle de la participation publique, soit la délibération et la co-construction. Ce sont par ailleurs ces échelons qui, bien qu'ils soient plus exigeants, sont susceptibles de produire les meilleurs résultats et de susciter la plus grande adhésion.

Figure 1
Échelle de la participation publique de l'INM

Participation active					
Degré de participation	Information	Consultation	Dialogue	Délibération	Co-construction
					
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, un projet ou une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et points de vue.	Les participants formulent ensemble un avis sur une question précise.	Les participants contribuent à la construction de la démarche et à la prise de décision finale.

Source : INM, 2013, mise à jour en 2019

À elle seule, la présente consultation nous apparaît certes un pas dans la bonne direction, mais insuffisante pour informer le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie québécoise de recherche et d'innovation. Bien que le processus d'élaboration de la stratégie ait la qualité de proposer, à des étapes ultérieures à cet appel de mémoires, des mécanismes de co-création, il a le défaut de n'impliquer que les parties prenantes et de ne réserver aucun lieu d'influence significatif aux citoyennes et citoyens, pour qui les stratégies et politiques publiques sont ultimement élaborées. Pourtant, **de nombreux exemples le démontrent. Les politiques publiques qui ont bénéficié de la participation citoyenne sont plus sensibles aux diverses réalités du terrain, et obtiennent généralement une meilleure acceptabilité sociale. Quant aux innovations, elles ont davantage de chances d'être pérennisées si elles ont été développées avec l'apport de savoirs diversifiés, incluant le savoir et l'expérience citoyens.**

Quelques exemples de mariage entre recherche, innovation et participation citoyenne réussis

Au Canada :

Programme d'accompagnement à l'innovation du MaRS Discovery District, Toronto,
<https://www.marsdd.com/>

Au Québec :

Engagement, programme pilote, Fonds de recherche du Québec,
<http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/concours-anterieurs/bourse/engagement-programme-pilote-1ebpgsft1562692711080>

Incubateur civique de la Maison de l'innovation sociale,
<https://www.mis.quebec/programmes/incubateur-civique/>

Pôle Systèmes alimentaires de L'esplanade, <https://esplanade.quebec/poles-dinnovation-sociale/pole-systemes-alimentaires/>

Ailleurs dans le monde :

Impact Hub, 50 pays, <https://impacthub.net/>



Du dialogue à l'action

Pour une stratégie de recherche et d'innovation optimale, au service de l'ensemble de la population québécoise, et pour favoriser un accueil favorable et des contributions constructives lors de son déploiement, le gouvernement doit s'engager le plus tôt possible à initier un dialogue en continu, et respectant les règles de l'art en matière de participation¹².

Parmi les nombreux avantages de la participation citoyenne, on retrouve celui de créer les conditions d'émergence pour des innovations.¹³ On sait que les solutions aux problèmes complexes avec lesquels nous devons composer ne pourront être que collectives, autant dans leur idéation que dans leur application. Un dialogue continu, qui soit inclusif, nous apparaît nécessaire pour en arriver à dégager des pistes de recherche et d'innovation qui soient convenables, acceptables et adaptées. Et qui deviennent réalité.

C'est pour cela que nous suggérons que le gouvernement adopte une stratégie qui favorisera une **participation pleine et entière des citoyennes et des citoyens dans la recherche et l'innovation, en les plaçant au cœur de la justification même des projets et en les impliquant dans les processus, tout en évitant le piège de les cantonner au rôle de bénéficiaires.**

En ce sens, nous croyons notamment que l'innovation ouverte met la table pour une implication citoyenne active dans la résolution de problèmes et la création de solutions.

Pour conclure, et à la lumière des constats énumérés plus haut, l'INM présente dans le cadre de la consultation sur la stratégie québécoise de recherche et d'innovation les recommandations suivantes :

¹² Au sujet des règles de l'art, consulter le site de l'Institut du Nouveau Monde, <http://archive.inm.qc.ca/blog/les-regles-de-lart-de-la-participation-publique/>, consulté le 11 mai 2021 et le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement-participation/Cadre_reference_gouv_participation_citoyenne.pdf?1562952604, consulté le 11 mai 2021.

¹³ Institut du Nouveau Monde: <https://inm.qc.ca/etat-des-lieux/>, consulté le 11 mai 2021.

Les recommandations de l'INM

1. QUE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION SOIT DÉVELOPPÉE EN IMPLIQUANT LES CITOYENNES ET LES CITOYENS, AVEC DES MÉCANISMES ADAPTÉS POUR EUX. PLUS PRÉCISÉMENT :

- **que des efforts significatifs soient déployés pour que l'ensemble des acteurs de la société, incluant les citoyennes et les citoyens, soient mis à contribution** dans l'élaboration et surtout, la mise en œuvre de la stratégie québécoise de recherche et d'innovation, par l'instauration d'un dialogue continu qui s'inscrit dans une démarche exemplaire d'innovation ouverte misant entre autres sur la participation citoyenne ;
- **que la stratégie ne cantonne pas la participation citoyenne au seul domaine de l'innovation sociale ;**
- **que la stratégie reconnaisse explicitement :**
 - **le savoir et l'expérience citoyens** comme éléments cruciaux de tout processus de recherche et d'innovation, et ce, afin d'en assurer la pertinence et d'en faciliter le déploiement ;
 - **l'expertise en participation citoyenne**, comme une réelle valeur ajoutée pour sa mise en œuvre.

2. QUE LES PROCESSUS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION INTÈGRENT UNE DIMENSION DE PARTICIPATION CITOYENNE. PLUS PRÉCISÉMENT :

- **que la stratégie sensibilise, voire soutienne le développement de l'expertise des chercheurs et des innovateurs de tous les domaines en matière de participation citoyenne ;**
- **que des moyens soient mis à dispositions, au moment de la mise en œuvre de la stratégie, pour faciliter l'inclusion de la dimension citoyenne** dans les projets de recherche et d'innovation. Ces moyens pourront se décliner de diverses façons, en passant du soutien aux équipes de recherche et d'innovation jusqu'à l'accompagnement de citoyennes et citoyens pour les habiliter à contribuer positivement dans des processus ;
- **que la stratégie élève les exigences en matière de participation citoyenne aux projets qui recevront un appui**, pour s'assurer que la participation citoyenne attendue dans un projet puisse contribuer significativement à la qualité du projet, et qu'elle reçoive le soutien financier nécessaire permettant une planification et une réalisation adéquate.



INM

5605, avenue de Gaspé, bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : inm@inm.qc.ca

www.inm.qc.ca